

DECISION PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES A BUT NON LUCRATIF AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE (EPGV)

Adm N° 2024 - 06

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant l'intérêt, pour la Commune, de souscrire une convention de prestation de services pour l'animation de séances d'éducation physique et de gymnastique volontaire pour le public « Petite Enfance »,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

De souscrire une convention de prestation de services à but non lucratif, concernant l'animation de séances d'éducation physique et de gymnastique volontaire par un animateur salarié auprès des trois crèches de la ville de Moissac : les Grappillous de Moissac, Bulle de bébés, Micro crèche ACHON avec le comité départemental d'éducation physique et de gymnastique volontaire (EPGV) de Tarn et Garonne – 8 rue des primeurs – 82000 MONTAUBAN

ARTICLE 2 – MODALITES FINANCIERES

Le taux horaire de facturation est de 40 €, à raison d'une séance d'une heure les jeudis matin (10h00 – 11h00), pour 12 séances de janvier à décembre 2024 pour chacune des crèches municipales :

- 480 € pour les Grappillous,
- 480 € pour bulle de bébés,
- 480 € pour la Micro crèche ACHON.

Soit un total de 1 440, 00 € TTC

ARTICLE 3 – DUREE

La convention est conclue pour une durée de 1 an suivant le calendrier mis en place par les différentes crèches.

ARTICLE 4 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

Article 5 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 26 janvier 2024

Le Maire,

Romain LOPEZ

